

Le système des subventions critiqué

La Maison des associations veut que la répartition des subventions relatives aux projets d'intégration soit plus équitable et plus transparente.

Au festival des Migrations, la Maison des associations avait mis à son stand une petite affiche. On y voyait le logo de la Maison des associations et une phrase : «Plus d'équité et de transparence dans l'attribution des moyens aux associations». Explications.

De notre collaborateur
Jean Comte

On souhaite que le ministère de la Famille et de l'Intégration nous soutienne davantage, note Guy Reger, vice-président de la Maison des associations. Et on voudrait aussi que la répartition des fonds soit opérée de façon plus transparente.» Avec le premier point, Guy Reger vise le système des conventions, qui avantage trois associations luxembourgeoises travaillant dans le domaine de l'inté-

gration: l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI), le Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales (Cefis), et le Comité de liaison des associations d'étrangers (CLAE). Leurs conventions portent, respectivement, sur «l'action sociale et l'intégration des étrangers», «la recherche sociologique et statistique (...) et l'information au large public» et «le dialogue, la rencontre et l'échange entre étrangers et Luxembourgeois».

Le budget 2013 de l'État indique que ces trois associations se partagent une enveloppe de 1 602 639 euros, sans préciser qui reçoit combien. Les années précédentes, au contraire, il y avait une ligne budgétaire pour chaque convention, permettant de savoir combien chacune de ces trois institutions touchait. Selon le ministère, seul 1 514 034 eu-

ros seront en fait réellement distribués cette année, le reste étant attribué à des projets sur plusieurs années.

Les associations non conventionnées peuvent, elles, bénéficier d'une enveloppe de 90 000 euros, qui sera répartie durant l'année, selon leurs projets. Quant à la Maison des associations, elle bénéficie de 87 000 euros. «On aimerait savoir combien chaque association conventionnée reçoit, continue Guy Reger. Quant aux 90 000 euros, on souhaiterait, à la fin de chaque année, un bilan clair où il est indiqué combien chaque association a reçu. Et il faudrait aussi préciser les critères sur lesquels s'appuie le ministère pour les distribuer.»

Pour leur part, l'ASTI, le CLAE et le Cefis en conviennent: le ministère devrait faire preuve de plus de trans-

parence. «Je préférerais que ce soit comme l'année dernière, quand chaque convention bénéficiait d'une ligne budgétaire séparée», déclare Sylvain Besch, responsable du Cefis. Quand j'ai demandé au ministère pourquoi ils avaient groupé les trois, ils m'ont dit que c'était une disposition de l'Inspection des finances...»

«Les moyens alloués pas suffisants»

«Il faut une plus grande transparence: on devrait savoir plus précisément où sont allés les fonds, et quels résultats ils ont donnés, renchérit Laura Zuccoli, présidente de l'ASTI. Mais ce serait bien si cette transparence était aussi mise en place pour les autres secteurs subventionnés.» Un constat partagé par Franco Barillozzi, responsable du CLAE: «Le ministère de la Culture, par exemple, pourrait aussi être plus transparent quant au détail des subventions qu'il alloue.»

Quant au manque d'équité pointé du doigt par la Maison des associations, l'accusation est moins bien reçue. «Cela risque de nous mettre en situation de concurrence», prévient Laura Zuccoli, qui dit «com-

prendre que la Maison des associations mette cela sur la place publique». «Nous ne recevons pas de financement pour rien, mais pour des services que nous rendons, insiste de son côté Sylvain Besch. Et puis, ce sont surtout les moyens alloués en général à l'intégration au Luxembourg qui ne sont pas suffisants.»

«Il y a 400 associations de migrants au Luxembourg; est-ce que toutes devraient avoir une convention?, s'interroge de son côté Franco Barillozzi. Je comprends très bien que le ministère répartisse le travail sur quelques associations.»

«L'un des buts de la convention du CLAE est la dynamisation du secteur associatif, c'est-à-dire ce que la Maison des associations essaie aussi de faire, déclare le responsable d'une association luxembourgeoise. Je pense que cette dernière n'est pas satisfaite du travail du CLAE, et qu'elle souhaiterait le faire à sa place.»

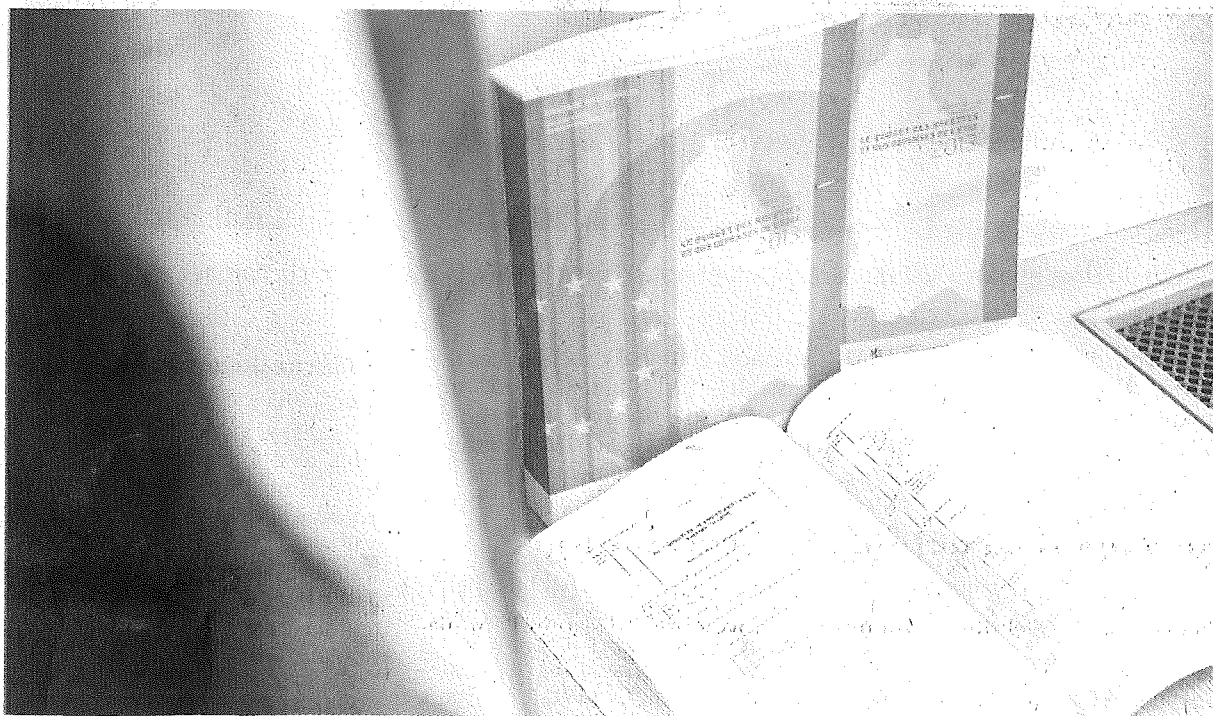
Mais, quoi qu'il en soit, Guy Reger ne souhaite pas s'arrêter là: sa campagne devrait continuer au moins jusqu'aux élections législatives, «pour que les partis politiques puissent aussi se saisir du problème».

ASTI et CLAE complémentaires

C'est en 1993 que le CLAE signe pour la première fois une convention avec le ministère de la Famille et de l'Intégration. Cette convention était auparavant détenue par l'ASTI. «Nous leur avons cédé cette convention pour aider cette nouvelle structure à se développer», explique Laura Zuccoli, en rappelant que le

CLAE a été créé à partir de l'ASTI en 1985.

Depuis 2012, l'ASTI n'est plus membre du CLAE. «Cela permet de clarifier les relations entre nous, et de nous donner davantage d'autonomie, continue Laura Zuccoli. Mais cela ne nous empêche pas de nous associer pour certains projets.»



Photos : archives la